

Votre logo «partenaire»

L'appartenance de votre établissement à l'office de tourisme de la destination, est un gage de confiance qui permettra de rassurer vos potentiels clients.

Mode d'emploi

OÙ INTÉGRER CE LOGO PARTENAIRE ? «

dans votre signature mail



1. Intégrer le logo «logo_partenaire» dans votre signature mail.
2. Intégrer le lien de votre établissement depuis notre site internet (www.pays-horloger.com/votreetablissement/), sur le logo.

Cliquer sur le lien qui vous concerne, ci-dessous :



- ➔ [Comment intégrer une signature mail sur gmail](#)
- ➔ [Comment intégrer une signature mail sur orange](#)
- ➔ [Comment intégrer une signature mail sur outlook](#)



sur votre site internet



1. Intégrer le logo «logo_partenaire» dans le pied de page de votre site internet.
2. Intégrer le lien de votre établissement depuis notre site internet (www.pays-horloger.com/votreetablissement/), sur le logo.



*Vous avez construit vous-même votre site internet, vous allez pouvoir vous débrouiller ;-)
Pour les autres, demandez à votre prestataire web de s'en charger :-)*



sur vos réseaux sociaux



1. Créer une publication avec le logo «logo_partenaire» en guise de photo.
2. Intégrer le lien de votre établissement depuis notre site internet (www.pays-horloger.com/votreetablissement/), dans la publication.

